



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20241017-2024101705-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt - quatre et le 17 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		M SCHILLINGER
FANGUIAIRE	Sandrine	X			(Arrivée à 19h00)	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille		X		Cyrille HOURS
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X			(Arrivé à 19h00)	D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19**Présents : 14**

Absents : 05

Dont :Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-10-17-05**Objet : Projet de cession d'une parcelle de terrain hameau des Bourdas**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Madame CLOUTRIER, sollicite la commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située au droit (en limite sud) des parcelles numérotées BS 19 et BS 20, propriétés de Mme CLOUTRIER, situées hameau des Bourdas.

Ce terrain serait détaché pour une surface d'environ 60 m² de la parcelle BS 18 propriété de la commune (domaine privé de la Commune).

Par cette acquisition Mme CLOUTRIER souhaite disposer d'un espace en arrière de sa maison, laquelle est actuellement située en stricte limite de la propriété.

La commune qui n'a aucune utilité de ce terrain rocheux en dénivelé, souhaite donner une suite favorable à cette proposition.

Dans la perspective de cette procédure de cession, sur laquelle le Conseil Municipal sera amené à se prononcer dans un second temps, le Maire invite d'ores et déjà le Conseil Municipal à donner son accord de principe ainsi que l'autorisation pour poursuivre les investigations nécessaires à l'instruction de ce dossier et consulter notamment le service des Domaines en application des dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'estimation du prix de cession sur lequel se fondera l'instruction de la décision de cession.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé rapporté ci-dessus,
- **AUTORISE la poursuite des investigations nécessaires** à l'instruction de ce dossier dans la perspective d'une cession par voie d'échange,
- **AUTORISE la consultation du service des Domaines** pour l'estimation du prix de cession,
- **PRÉCISE** que l'ensembles des frais liés à ces procédures seront portés par les pétitionnaires

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU



Annexe à la délibération n° 2024-10-17-05 du 17 octobre 2024

PLAN DE SITUATION

